

à M. le Président de la République française,

à M. le Ministre des Affaires Étrangères

Monsieur,

Vous n'êtes pas sans savoir que l'action militaire totalement disproportionnée menée actuellement contre Gaza par Israël, provoque des pertes civiles massives depuis plus de 6 mois : 33 000 tués, dont 40 % d'enfants, 75 000 blessés, 1,7 million de déplacés, 196 travailleurs humanitaires dont plus de 175 membres du personnel de l'ONU et 103 journalistes assassinés, la destruction généralisée des infrastructures civiles, hospitalières, universitaires, culturelles.

Le système de santé à Gaza s'est effondré, les hôpitaux ont été bombardés et détruits, le personnel de santé décimé. La population de Gaza est exposée au risque de famine et de mort par maladie contagieuse.

Ce bilan ne cesse de s'alourdir et l'état hébreu poursuit ce qui s'apparente de plus en plus à un génocide sans écouter ni ses partenaires ni les alertes réitérées des ONG humanitaires mondiales et des plus hautes instances de l'ONU.

Au-delà de discours et de vœux pieux, l'État français doit réellement agir pour arrêter ce massacre, selon les recommandations et les résolutions de la CIJ et de l'ONU au risque de bafouer une fois de plus les valeurs universelles et de droits humains dont il se prétend garant dans d'autres situations.

Alors que la CIJ, le 26 janvier, a statué sur « **le caractère plausible d'un génocide** » en cours et qu'elle a établi le 28 mars que la situation continuait à se détériorer dans la bande de Gaza, la famine n'étant plus seulement un risque mais une réalité, la France comme tous les États parties à la Convention sur le génocide, a une obligation d'agir pour mettre fin à cette situation. .

La complicité bienveillante avec un état colonisateur, raciste et violent pratiquant l'Apartheid n'a conduit qu'au désastre actuel. Il est urgent que les états se réclamant de valeurs démocratiques basées sur la justice et les droits humains réagissent, ils en ont les moyens :

C'est stopper les ventes d'armes et suspendre l'accord d'Association UE/Israël.

➤ **Stopper les ventes d'armes à Israël**

Il apparaît de plus en plus clairement, à travers les réponses du gouvernement aux différentes interpellations écrites et orales qui lui ont été adressées, que la France continue de livrer du matériel de guerre à l'État d'Israël.

Le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies a officiellement demandé le vendredi 5 avril l'arrêt des ventes d'armes à Israël. La France s'est abstenue lors du vote.

La décision de la CIJ du 26 janvier 2024 a mis sur le devant de la scène la question des ventes d'armes à Israël comme enjeu de droit international. Des démarches contentieuses ont déjà été engagées dans différents pays par des collectifs d'ONG au **Danemark et aux Pays-Bas** ; avec succès dans ce dernier pays. Dès le 5 février, la Région wallonne (Belgique) a annoncé la suspension temporaire de deux licences d'exportation de poudre à Israël sous la pression des ONG. **L'Espagne, l'Italie et le Canada** ont suspendu temporairement et en partie leurs transferts d'armes.

L'ASER(Action Sécurité Éthique Républicaines), Amnesty International et un collectif d'organisations et de syndicats, ont engagé devant le Tribunal administratif de Paris, trois procédures d'urgence exigeant que le gouvernement français suspende la vente d'armes françaises à Israël.

➤ ***Demander à la commission européenne la suspension de l'accord d'Association UE/Israël***

Malgré ces violations bien établies de la législation internationale sur les droits humains et des principes démocratiques par l'État d'Israël, son économie continue de bénéficier d'un accès privilégié au marché de l'UE grâce à l'accord d'association UE-Israël. Les échanges commerciaux entre l'UE et Israël ont considérablement augmenté depuis la signature de l'accord en 2000.

L'UE est le premier partenaire commercial d'Israël, représentant 28,8 % de ses échanges de marchandises en 2022.

L'article 2 de l'accord UE-Israël stipule que « les relations entre les parties, ainsi que toutes les dispositions de l'accord lui-même, sont fondées sur le respect des droits humains et des principes démocratiques, qui guide leur politique intérieure et internationale et constitue un élément essentiel du présent accord ».

Plus de 200 organisations européennes de la société civile ont envoyé une lettre aux principaux dirigeants de l'UE pour demander la suspension immédiate de l'accord à la lumière des violations des droits humains commises par l'État d'Israël.

Les signataires rappellent à l'UE que la violation des clauses dites « d'éléments essentiels » permet la résiliation ou la suspension de tout ou partie des accords en vertu de l'article 60 de la Convention de Vienne sur le droit des traités. Cela est d'ailleurs prévu dans les documents officiels de l'UE.

En effet la décision de la Cour Internationale de justice du 26 janvier mentionne « d'utiliser tous les moyens légaux à leur disposition pour inciter Israël à s'abstenir d'actes violant la Convention sur le génocide, y compris le refus, la réduction ou la suspension de toute forme d'assistance, ou la suspension ou la révision des négociations et accords commerciaux ».

Dans le cadre de notre liberté d'expression publique nous protestons vivement contre toutes les interdictions de manifestations en soutien à la Palestine en France depuis le 7 octobre.

Votre gouvernement fait preuve d'une oreille bienveillante envers les organisations pro israéliennes de notre pays pour bâillonner l'expression citoyenne favorable à une légitime autodétermination de la Palestine seule garante d'une paix juste et durable au Proche-Orient. Ceci avec les argument fallacieux "d'antisémitisme, de troubles à l'ordre public ou d'apologie du terrorisme".

Ainsi par ce courrier et à notre simple niveau de comité local pour une paix juste et durable en Palestine, le collectif de Figeac se fait le relai de tous les défenseurs des droits humains et d'une opposition mondiale des peuples face à cette injustice mortifère qui dure depuis 75 ans et toujours soutenue par les États occidentaux.

Recevez, Monsieur le Président, M. le Ministre, l'assurance de notre sincère détermination pour soutenir la juste cause palestinienne et le droit international.

Le Collectif Palestine Figeac